SYNDICATS CGT et UGICT-CGT
METSO Minerals France S.A
41 rue de la République
71009 MACON

E-Mail: cgt.metso@wanadoo.fr
Blog: cgtmetso.canalblog.com

Mâcon le 01/03/2010

HORAIRE CONTINU
Vote à bulletin secret au vestiaire
ce mardi 2 mars 2010 de 11h30 à 14h00.

L'accord signé précipitamment en décembre 2009 par la CFDT et la CGC et sans consultation du personnel concerné fait l'objet de contestation depuis plusieurs mois.

Ce mercredi les salariés de la ligne cône sont allés en délégation voir le directeur de production pour renouveler leurs protestations contre la suppression de l'horaire mobile.

Quitte à faire un horaire fixe, ils ont proposé de faire la journée continue 7h à 14h avec 20 mn de pause.

Ce jeudi midi P. Grandaud prenait la décision de reporter d'une semaine la mise en place de l'horaire fixe pour prendre le temps d'étudier cette solution.

A 15h il rencontrait les organisations syndicales pour donner la position de la DG sur la journée continue.

- 7h à 14h20 (récupération des 20 mn de pause)
- Sondage des salariés concernés avec 60% de POUR
- Signature des 3 organisations syndicales

Au cours de la discussion, les représentants du personnel ont contesté la récupération des 20 mn, notamment le délégué de la ligne cônes. Il fait part du désaccord des salariés du service sur ce point. Il a rappelé par ailleurs que lorsque le personnel de la ligne cônes était en équipe, il bénéficiait des 20 mn de pause. Cela ne nuisait pas à la productivité du service.

Le chef de production a finalement accepté à l'essai le 7h-14h dont 20 mn de pause payée. Si la productivité n'est pas bonne, retour à l'horaire fixe.

Compte tenu de l'importance du changement d'horaire et pour tenir compte de la liberté de chacun, la CGT (avec les autres organisations syndicales si elles le souhaitent) organisera un vote à bulletin secret au vestiaire ce mardi de 11h30 à 14h00.

POUR l'horaire continu 7h00-14h00

ou

CONTRE l'horaire continu 7h00-14h00

La CGT signera l'accord pour un horaire continu à l'essai si 60% du personnel concerné votant s'exprime POUR.

Dans le cas contraire la CGT demandera un aménagement des horaires fixes prévus à l'essai en élargissant la plage de midi et prévoyant de terminer la semaine plus tôt le vendredi.

VOTRE PARTICIPATION AU VOTE EST IMPORTANTE

INFO-Flash

2 dates ont été prises pour la négociation annuelle obligatoire (NAO).
Le lundi 1er mars et le mercredi 10 mars 2010.

Lors de la réunion des DP:

- Un 1er recul de la DRH concernant la 1/2 prime d'assiduité, elle sera payée intégralement à partir du 1er janvier 2010 et pour l'année 2009, réponse en avril.
- En ce qui concerne les cadres et les forfaits jours, ils ne seront plus déclarés en chômage partiel à compter du 1er janvier 2010, donc fin de l'aide de l'état.